



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 JUILLET 2010

DOSSIER N° 7 :
CONTRAT URBAIN DE COHESION
SOCIALE – PROGRAMMATION
2010 - PARTICIPATION DE L'ACSE
CONVENTION FINANCIERE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Juillet 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME MADELMONT, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. QUANCARD) pour le dossier N° 3, M. FARGEON (à MME LECLAIRE), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME BEGARDS (à MME BORDES), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent .

Secrétaire : M. JALABERT

DOSSIER N° 7 : **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE –
PROGRAMMATION 2010
PARTICIPATION DE L'ACSE
CONVENTION FINANCIERE**

RAPPORTEUR : MME CAZABONNE-DINIER

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), comme la convention territoriale du contrat de ville qu'il a remplacé en 2007, implique une convention financière annuelle pour les actions menées sur les quartiers prioritaires. Ce nouveau contrat prévoit également une programmation pluriannuelle des actions.

Depuis 2007, c'est désormais l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et non plus directement la Préfecture sur l'ancien crédit « FIV » qui finance les actions politique de la ville. L'Acse a pris en compte notre programme pluriannuel d'actions sur le quartier Lyautey- Champ de Courses pour les exercices 2007 à 2009 et reconduit son intervention sur l'année 2010, dans le cadre de la prorogation des contrats sur l'ensemble du territoire national

Pour l'année 2010, les priorités de l'Etat porte sur l'insertion et l'emploi. Les actions relatives à ces champs d'intervention doivent représenter 30 % du montant de l'enveloppe octroyée à la commune.

Dans ce cadre, l'ACSE s'engage à participer au financement du programme d'actions de la ville du BOUSCAT pour un montant total de 9 900 € dont 3 500 € au titre de l'axe emploi insertion.

Conformément à l'article 7 de la convention et selon le montant de l'aide octroyée, le concours financier de l'Etat sera versé en totalité dès réception de la convention signée.

Je vous propose donc :

- d'approuver le texte de cette convention entre la ville du Bouscat et l'Acse,
- d'autoriser M. LE MAIRE à signer cette convention et les documents d'exécution qui en découlent.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 6 Juillet 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET